

PROVISOIRE

E/1997/SR.15
6 octobre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 15ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 4 juillet 1997, à 16 heures

Président : M. GALUSKA (République tchèque)

puis : M. CHOWDHURY (Bangladesh)
(Vice-Président)

puis : M. GALUSKA (République tchèque)
(Président)

SOMMAIRE

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT : COURANTS FINANCIERS,
Y COMPRIS FLUX DE CAPITAUX; INVESTISSEMENTS; COMMERCE (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-62533 (F)

La séance est ouverte à 16 h 15.

PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT : COURANTS FINANCIERS, Y COMPRIS FLUX DE CAPITAUX; INVESTISSEMENTS; COMMERCE (point 2 de l'ordre du jour) (suite) (E/1997/26, 50, 54 et 67)

M. SHEVCHENKO (Observateur de l'Ukraine) dit qu'un aspect permanent du processus de mondialisation et de libéralisation a été l'émergence d'un groupe nombreux de pays qui sont en transition de l'économie planifiée à l'économie de marché et dont les efforts à l'échelon national devraient être plus largement appuyés par la communauté internationale. Certes, l'intensification des investissements privés a, de manière générale, profité aux économies des pays en développement et des pays en transition mais, dans la plupart des pays les plus pauvres, elle a conduit à une augmentation du nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue.

Conformément au principe énoncé dans le rapport du Secrétaire général (E/1997/67), selon lequel chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement, l'Ukraine mène une politique de stabilisation macro-économique, d'encouragement de la concurrence dans les secteurs des biens et des services, de privatisation générale, et de restructuration dans les secteurs agro-industriel et énergétique, associée à un système de subventions ciblées destiné à protéger les catégories sociales les plus vulnérables. Elle a fait de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) l'un des principaux objectifs de sa politique économique extérieure et les négociations entreprises à cet effet sont maintenant entrées dans leur phase finale. L'Ukraine tente également d'attirer des investissements étrangers directs (IED) qui, toutefois, n'atteignent jusqu'ici qu'environ 1,5 milliard de dollars des Etats-Unis, alors que les besoins nationaux sont estimés à près de 40 milliards de dollars des Etats-Unis.

Il est préoccupant qu'au cours des quelques dernières décennies, bon nombre de pays en développement et de pays en transition n'aient participé que de manière limitée au processus d'intégration économique mondiale, ce qui s'est traduit par une dégradation sensible de leurs conditions de vie. L'Ukraine s'efforce activement de participer à ce processus, notamment par le biais d'une coopération régionale et interrégionale.

La délégation ukrainienne pense que le Conseil peut apporter une contribution précieuse au développement de l'économie internationale et devenir un instrument efficace de la promotion de l'intégration des pays à économie en transition dans le système commercial international.

M. SOEPRAPTO (Observateur de l'Indonésie) constate que la croissance économique récente, essentiellement imputable à la mondialisation et à la libéralisation des secteurs financier et commercial, a en général favorisé les puissants aux dépens des faibles, ainsi qu'en témoigne la détérioration des termes de l'échange dont souffrent de nombreux pays en développement. Si on ne les aide pas à renforcer leurs capacités, ces pays seront marginalisés.

La délégation indonésienne appuie énergiquement certaines des recommandations formulées dans le rapport (E/1997/67) mais elle estime que d'autres recommandations - notamment celles qui touchent l'harmonisation des politiques de l'environnement, de l'emploi et de la santé publique - pourraient être traitées de manière plus approfondie par les instances appropriées. En revanche, il aurait fallu faire une plus large place à la question du commerce. M. Soeprato se félicite de l'importance accordée dans le rapport à la nécessité d'une coordination des politiques. Les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt ont placé les pays en développement dans une situation difficile, tout comme cela a également été le cas lorsque les concessions faites dans un secteur ont été annulées par les politiques menées dans un autre.

Les courants financiers sont également d'une importance capitale. Pour de nombreux pays en développement, incapables de profiter de l'accroissement des flux d'IED, l'aide publique au développement (APD) demeure la principale source de financement, et il est très regrettable qu'elle soit tombée à son niveau le plus bas des dix dernières années. M. Soeprato espère que le Conseil donnera un nouvel élan à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), notamment en apportant son appui à une augmentation des contributions du Fonds monétaire international (FMI), qui pourrait être réalisée en vendant une quantité raisonnable des réserves d'or du Fonds. La facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) devrait également acquérir un caractère permanent.

L'instabilité des courants financiers résultant de la mondialisation et de la libéralisation a engendré une insécurité financière dans de nombreux pays en développement, et la délégation indonésienne souscrit pleinement au point de vue exprimé dans le rapport selon lequel il existe un besoin accru de coordination à l'échelon mondial et de renforcement de la surveillance symétrique du Fonds. Elle approuve également la demande adressée au Comité de la planification du développement pour qu'il envisage d'octroyer une assistance technique appropriée afin de renforcer les mécanismes de réglementation et de supervision des marchés bancaire et financier des pays en développement. S'agissant des IED, il est important dans l'immédiat de créer un environnement propice aux investissements plutôt que d'établir des régimes d'investissement multilatéraux fondés sur une réglementation.

M. VALDEZ (Observateur du Pérou) estime, tout en reconnaissant l'utilité générale du rapport, que celui-ci aurait dû faire une plus large place à des facteurs tels que la menace que représentent les formes nouvelles de protectionnisme qui se manifestent par l'imposition de normes en matière de travail, de protection sociale et d'environnement restreignant les échanges commerciaux, précisément dans des secteurs d'importance cruciale pour le développement des capacités d'exportation. Il aurait également fallu accorder plus d'importance au problème de service de la dette des pays à revenu moyen.

Profondément convaincu que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement, le Gouvernement péruvien s'attache à mettre en oeuvre une réforme de structure et à lever les contrôles sur les investissements et les opérations financières, tout en encourageant la concurrence sur les marchés, notamment la souplesse du marché du travail, et en appliquant un plan de privatisation lié à un régime d'investissement stable et avantageux. Pour réduire les coûts sociaux à court terme de ces mesures, 40 % des ressources publiques disponibles sont alloués aux dépenses sociales, essentiellement à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois productifs. Le Pérou est parvenu à maîtriser l'inflation et à maintenir une croissance durable et un budget équilibré.

Toutefois, la responsabilité internationale fonctionne dans les deux sens et des mesures concrètes doivent être adoptées pour coordonner les politiques économiques, commerciales et financières, en particulier par les grandes puissances économiques mondiales, et ce afin d'assurer la stabilité et la prévisibilité nécessaires à un développement durable. Le Conseil pourrait

retenir la coordination des politiques macro-économiques comme l'un des thèmes à examiner lors de son prochain débat de haut niveau. Il est essentiel de veiller à ce que les mesures d'harmonisation ne suscitent pas de nouveaux obstacles techniques au commerce sous la forme de nouveaux modes de protectionnisme déguisé.

M. Chowdhury (Bangladesh) (Vice-Président) prend la présidence.

M. JALLOW (Gambie) dit qu'il tient à souligner la complémentarité du thème du débat de haut niveau et de celui de la Conférence Sud-Sud sur les questions financières, le commerce et les investissements tenue récemment, qui a mis l'accent sur l'importance croissante qu'il y a à donner la priorité aux questions intersectorielles et à faire en sorte que le développement durable soit abordé dans une optique coordonnée.

Si certaines conditions nécessaires à la promotion d'un environnement favorable au développement sont précisées dans le rapport du Secrétaire général (E/1997/67), la mondialisation et la libéralisation n'en continuent pas moins d'avoir des incidences négatives sur le développement d'un grand nombre de pays, dont la Gambie.

Le Gouvernement gambien a mis en place une économie dont le moteur est le secteur privé, associée à une participation directe de la population au développement national. Des réformes de structure ont été entreprises dans les secteurs directement productifs de l'économie et les politiques budgétaire et commerciale, notamment en matière de diversification des exportations, continuent de retenir toute l'attention. Jusqu'ici, néanmoins, l'influence négative de la mondialisation a provoqué un nouveau déclin des taux de croissance économique contrastant avec la croissance économique rapide atteinte par certains pays.

Le fossé entre les pays riches et les pays pauvres continue en fait de s'élargir. L'Afrique, et notamment les pays les moins avancés (PMA), donnent toujours des signes manifestes de reprise économique mais cette région occupe encore une place marginale dans les échanges commerciaux et la production à l'échelon international. La pauvreté s'aggrave elle aussi, exacerbée par la forte croissance de la population et le nombre croissant de réfugiés et de personnes déplacées qu'engendrent les conflits et les catastrophes naturelles.

Malgré les perspectives optimistes présentées aux pays en développement par les chefs des institutions, au cours du récent dialogue, les difficultés persistantes qu'a éprouvées l'Afrique, au fil des ans, à exploiter ses

richesses minérales considérables vont à l'encontre d'une telle accélération du développement. La solution clé à ces problèmes réside dans un niveau assuré d'APD, un libre accès aux marchés, et un transfert de compétences et technologies appropriées. Il est donc regrettable de constater que jusqu'à présent, les pays développés n'ont pas fourni cette assistance nécessaire : la majorité d'entre eux n'ont pas encore atteint l'objectif de 0,7 % du PNB convenu en matière d'APD, et l'initiative du FMI et de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés demeure elle aussi en deçà de l'objectif établi. A moins que l'on remédie en temps voulu à ces défaillances, la marginalisation longuement débattue des pays en développement pauvres, en particulier ceux d'Afrique, va persister.

M. de ICAZA (Mexique) dit que les principales caractéristiques d'un environnement favorable au développement sont la stabilité, la prévisibilité et l'adaptabilité. Bien que chaque pays soit responsable au premier chef de son propre développement, la promotion d'un environnement favorable ne peut pas se faire de manière isolée. Certes, tous les pays sont soumis aux variations soudaines du climat économique international mais les pays en développement, avec leur capacité limitée d'ajustement et d'absorption, sont les plus vulnérables à ces changements. Il est donc essentiel de relancer la coopération internationale et d'accorder plus d'attention à la coordination des politiques macro-économiques, en particulier celles des pays industrialisés, pour faire en sorte que leurs politiques monétaires, financières et commerciales n'aient pas d'effet négatif sur la croissance économique mondiale. A cet égard, le rôle de l'ONU en tant que cadre de discussion cohérente et approfondie sur tous ces aspects du problème revêt une importance exceptionnelle.

S'agissant de la proposition formulée dans le rapport du Secrétaire général (E/1997/67), selon laquelle il conviendrait d'intensifier le processus d'harmonisation des politiques macro-économiques, de l'environnement, de l'emploi et de la santé publique, M. de Icaza estime que le Conseil devrait se conformer aux accords conclus à la Conférence ministérielle de Singapour et que les questions relatives à l'emploi et à l'environnement ne devraient pas servir de prétextes pour établir des obstacles non tarifaires au commerce international, ce qui restreindrait les possibilités de développement des PMA.

On risque également d'aborder la question des subventions de manière trop générale sans que la distinction soit faite comme il se doit entre les pays industrialisés et les pays en développement, ces derniers étant confrontés au besoin impérieux de protéger les secteurs les plus pauvres de leur société. Le contexte économique international actuel est certainement plus dynamique et plus mondial, mais il est aussi, dans une certaine mesure, moins sûr. La mondialisation et la libéralisation ne devraient pas déboucher sur une plus forte concentration de la richesse et sur une accentuation de la pauvreté et de la marginalisation tant à l'échelon national qu'international. Des mesures doivent être prises pour atténuer l'effet des brusques variations des prix, des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que de l'instabilité des flux de capital.

Le Mexique a entrepris des réformes structurelles importantes, notamment en matière de libéralisation des échanges, de déréglementation et de privatisation. La crise financière de 1994 a été surmontée, avec l'appui de la communauté financière internationale. Avec la croissance économique et la création d'emplois, la nation mexicaine a repris confiance en soi. Un taux de croissance de plus de 5 % a été réalisé, et le déficit de la balance commerciale s'est transformé en excédent. Le Mexique a accueilli avec satisfaction les initiatives prises par les institutions financières internationales, tout en étant conscient que cette aide de la communauté internationale ne saurait être qu'un complément de ses propres efforts nationaux de développement.

M. AKRAM (Observateur du Pakistan) dit que la mondialisation a engendré des inégalités verticales et horizontales aussi bien entre les pays qu'à l'intérieur de ces derniers. Ceux qui sont bien armés pour soutenir la concurrence dans les domaines de la production et de l'échange de biens, de services, d'informations et de techniques en ont profité, tandis que ceux qui y sont mal préparés ou qui ne peuvent se montrer compétitifs en ont souffert.

Pour que les nations les plus faibles puissent se développer dans le contexte actuel de la libéralisation et de l'interdépendance économique, il faut relancer les politiques orientées vers la croissance des principaux pays industrialisés, qui doivent libéraliser leurs échanges dans des secteurs traditionnels comme les textiles, l'agriculture et les produits tropicaux, et accélérer la mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements

adopté à l'issue du Cycle d'Uruguay. Il faut éliminer les lourdes charges tarifaires qui pénalisent les exportations des pays en développement, et trouver une solution à la progressivité des droits de douane et à la persistance des crêtes tarifaires sur les produits qui revêtent une importance particulière pour les pays en développement.

La libéralisation a eu un effet négatif sur la balance des paiements des économies les plus faibles et des mécanismes compensatoires doivent être mis en place ou renforcés pour permettre aux pays en développement de poursuivre l'application des Accords du Cycle d'Uruguay et, en particulier, des décisions prises à Marrakech en ce qui concerne les pays importateurs nets de produits alimentaires. L'adoption de mesures correctives s'impose pour remédier à l'augmentation du coût des produits pharmaceutiques et des produits de haute technicité résultant de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

Dans une économie mondiale libéralisée, le principe de l'application d'un traitement particulier aux pays en développement, notamment ceux dont la compétitivité est entravée, a acquis une importance nouvelle. Dans le contexte de l'application des Accords de l'OMC, il convient d'envisager une prolongation des périodes de transition, des différences qualitatives dans les niveaux des engagements et un renforcement de l'assistance technique et financière.

Les pays en développement devraient proposer un "programme d'action positif" visant à défendre leurs intérêts dans le cadre du processus de libéralisation. Il faut s'efforcer d'encourager les investissements et les courants financiers en direction des pays en développement en les aidant à mettre en place l'infrastructure nécessaire pour attirer les investissements étrangers, processus qui exigerait à la fois un accroissement du volume de l'aide publique au développement (APD) et la création de mécanismes tendant à concilier les préoccupations en matière de développement et les intérêts des investisseurs.

Si le Conseil est en droit de se féliciter de l'initiative en faveur des PPTE, il doit aussi recommander qu'elle soit élargie à d'autres pays et manifester son inquiétude devant l'évolution du profil de débiteur de nombreux pays à faible revenu qui sont passés d'un endettement multilatéral à un système d'emprunts commerciaux très coûteux. Il faudrait recommander l'adoption de mesures correctives, par exemple l'octroi de prêts à

disponibilité rapide aux pays confrontés à des problèmes de balance des paiements, pour qu'ils ne doivent pas recourir aux crédits commerciaux ou se laisser entraîner dans une spirale de déflation et de stagnation économique.

Comme il a été reconnu dans le rapport du Secrétaire général (E/1997/67), qui contient une section incitant à réfléchir sur la cohérence des politiques, les mesures adoptées dans les domaines du commerce, des finances et de l'endettement doivent être appliquées de manière concertée. Il faut se féliciter de ce que les grandes institutions financières et commerciales internationales se consultent plus fréquemment et prennent des dispositions pour éliminer les incohérences entre leurs politiques, mais une surveillance intergouvernementale de leurs efforts de coordination est nécessaire et c'est le Conseil qui serait le mieux placé pour l'exercer, en conformité avec son mandat.

Mme TOLLE (Observatrice du Kenya), après avoir souscrit à la déclaration du porte-parole du Groupe des 77 et pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général (E/1997/67), dit que les organismes internationaux jouent un rôle de plus en plus important dans la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert, équitable et non discriminatoire, et offrent un cadre aux investissements, transferts de techniques et opérations de financement. C'est pourquoi elle accueille favorablement les accords de coopération conclus entre la Banque mondiale et l'OMC ainsi qu'entre l'OMC et le FMI.

La promotion d'un environnement favorable au développement suppose un effort concerté des gouvernements aux niveaux international et national en vue d'encourager non seulement la croissance économique mais aussi un développement durable à caractère participatif dont les fruits seront partagés équitablement entre tous les membres de la société. Le Gouvernement kényen a coopéré avec les institutions de Bretton Woods aux fins d'élaborer des politiques destinées à stimuler les investissements étrangers pour créer des possibilités d'emploi et relever le niveau de vie, politiques qui comportent l'élimination de la plupart des restrictions aux importations, l'abrogation de la loi relative au change (Foreign exchange Act), la libéralisation du secteur des télécommunications, la fin de la participation de l'Etat à des activités économiques que le secteur privé est mieux à même de gérer et la création de zones franches industrielles et de stimulants pour

attirer les IED. Ces réformes se sont traduites par une augmentation du PIB et un abaissement du taux d'inflation. Le budget proposé par le Gouvernement kényen pour le prochain exercice vise à inverser le déclin de la croissance, à alléger la charge fiscale et à améliorer l'infrastructure nationale.

Mme Tolle partage la déception exprimée au sujet de la diminution de l'APD, compte tenu en particulier de l'accroissement du financement des secours d'urgence et des opérations de maintien de la paix. Il serait plus productif que les pays donateurs orientent leurs efforts vers la mobilisation de ressources supplémentaires en faveur des pays en développement. C'est pourquoi la délégation kényenne se félicite de l'annonce faite par les représentants du Royaume-Uni et du Japon selon lesquels leur gouvernement respectif s'acquitterait de l'engagement qu'il avait pris de porter le niveau de l'APD à un taux de 0,7 % du PNB et elle lance un appel à d'autres gouvernements pour qu'ils en fassent de même. L'incapacité de tant de pays donateurs à honorer leurs engagements en matière d'APD amène à douter de leur adhésion aux accords internationaux.

La libéralisation des échanges occupe une place centrale dans le développement économique. Il faut éviter de recourir à des mesures protectionnistes unilatérales incompatibles avec les accords commerciaux multilatéraux, et il faut respecter à la fois la lettre et l'esprit des Accords du Cycle d'Uruguay. Les institutions multilatérales et les pays donateurs doivent fournir une assistance technique aux pays en développement pour permettre la mise en valeur des ressources humaines et un développement des capacités institutionnelles.

L'une des principales causes de la marginalisation des pays africains et d'autres PMA est leur endettement extérieur qui les a empêchés d'investir dans la mise en valeur des ressources humaines, l'infrastructure et la diversification. Il faut trouver de toute urgence des solutions efficaces, équitables, orientées vers le développement et durables aux problèmes d'endettement extérieur et de service de la dette des pays en développement.

Enfin, Mme Tolle note que la publicité négative concernant les violations des droits de l'homme dans les pays en développement, et en particulier dans les pays africains, fait obstacle à leur développement et contribue à leur marginalisation.

M. MIKHNEVICH (Bélarus) déclare que même si de nombreux pays profitent de la mondialisation, les pays à économie en transition éprouvent de graves difficultés à s'adapter au nouvel ordre économique mondial. Le passage à l'économie de marché suppose des réformes de structure complexes qui ne peuvent pas être réalisées du jour au lendemain. Dans le cas du Bélarus, la crise économique est compliquée par un manque de ressources naturelles, un renforcement du protectionnisme de ses partenaires commerciaux et le manque de capitaux disponibles pour moderniser l'industrie. Le pays est également confronté à l'héritage de l'ancien système économique "militarisé" et aux conséquences de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. La mesure dans laquelle l'Etat doit intervenir dans l'économie est un sujet qui demeure à l'étude.

A l'heure actuelle, le Gouvernement bélarussien accorde la priorité à la capacité d'exportation, au logement, à l'agriculture et à l'industrie. Le développement du secteur privé est encouragé, un tiers des industries du pays ayant été privatisées en 1996. Les signes de reprise économique sont déjà apparents, mais, à elles seules, les ressources financières intérieures sont insuffisantes pour assurer le succès des réformes. Les IED sont donc d'une importance cruciale pour la stabilisation macro-économique, et, par conséquent, le droit de posséder des terres est étendu aux étrangers qui sont prêts à réaliser des investissements importants au Bélarus. La modernisation de l'économie est, cependant, entravée par les contrôles excessivement stricts exercés sur certains types d'exportation par un certain nombre de partenaires commerciaux du Bélarus.

Pour faire en sorte que tous les pays profitent de la mondialisation et pour créer des conditions favorables au développement, l'Organisation des Nations Unies doit promouvoir une assistance technique propre à chaque pays; il faudrait accélérer le processus d'adhésion aux mécanismes réglementaires de l'OMC et faciliter l'accès au marché mondial.

M. BAMBA (Côte d'Ivoire) dit que le secteur privé est le moteur de la croissance économique. Il se félicite de l'adoption de l'Agenda pour le développement et de la tenue de la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à Action 21. Ensemble, ces deux programmes d'action constituent un cadre pour la coopération internationale au service du développement et, notamment, pour les investissements privés. La délégation ivoirienne accueille avec satisfaction la décision qu'a prise le Gouvernement

des Etats-Unis d'établir un nouveau partenariat pour favoriser la croissance économique et les possibilités d'investissement en Afrique; elle est interpellée par l'exemple édifiant de plusieurs pays d'Asie du Sud-Est qui ont réussi à se hisser à un niveau appréciable de développement économique grâce aux investissements privés.

Puisque chaque pays a la responsabilité première de son propre développement, les pays africains doivent eux aussi créer des conditions favorables au développement économique, parmi lesquelles figurent l'existence d'un climat de paix et de stabilité politique et les mesures tendant à promouvoir la démocratie, l'Etat de droit, une bonne gestion des affaires publiques et l'émergence d'une société civile responsable. Il s'agit de s'engager dans des efforts tendant vers un équilibre du cadre macro-économique, un assainissement du secteur financier et la poursuite des réformes de structure en vue d'une plus grande efficacité et performance de l'appareil de production. Il y a lieu d'accélérer les programmes de privatisation et les réformes, en particulier dans le secteur agricole, qui est un élément dominant des économies des pays en développement et des pays africains en particulier. Au niveau sous-régional et régional, il importe d'harmoniser les structures d'échanges et les cadres réglementaires en vue de créer de véritables espaces économiques intégrés susceptibles de fournir des marchés significatifs et viables.

La Côte d'Ivoire a commencé à mettre en oeuvre ce genre de mesures à partir de la dévaluation du franc CFA en 1994. Des efforts particuliers ont été faits pour restaurer la stabilité macro-économique notamment en éliminant le déficit du solde primaire des opérations d'Etat, en améliorant les recettes fiscales, en réalisant un excédent de la balance commerciale, en établissant un guichet unique pour les formalités de création d'entreprises et la promotion des investissements privés, et en accélérant la formation d'un espace économique intégré dans le cadre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La Côte d'Ivoire a également lancé un programme d'industrialisation qui concerne aussi bien le développement des ressources pétrolières, gazières et minières que la transformation des ressources agricoles (cacao et café). Le résultat de ces efforts a permis de réaliser un taux de croissance de 7 % en 1996, tandis que l'inflation a été limitée à 3 %. Les réformes entreprises

dans les domaines de l'industrialisation et de l'infrastructure devraient engendrer d'importants volumes d'investissements.

D'autres facteurs de croissance économique échappent au contrôle des pays en développement. Des progrès encourageants ont été accomplis sur les plans de la dette extérieure, de l'accès aux marchés extérieurs et de l'aide publique au développement, et M. Bamba se félicite de l'engagement qu'ont pris plusieurs pays développés de porter le niveau de leur aide publique au développement à 0,7 % de leur PNB. En mars 1994, la Côte d'Ivoire a pu bénéficier des Conditions de Toronto améliorées dans le cadre du Club de Paris et, en 1997, elle a conclu avec le Club de Londres un accord de restructuration de sa dette commerciale extérieure portant sur une réduction de près de 80 %.

En ce qui concerne l'accès aux marchés extérieurs, la délégation ivoirienne comprend et accepte l'évolution actuelle vers une libéralisation mais elle estime qu'il est important de tenir compte dans cette nouvelle donne des différenciations de niveaux de développement et d'imaginer des formes nouvelles de compensation pour réduire le fossé structurel existant afin de permettre aux pays en développement de s'adapter à la libéralisation. A cet égard, elle salue la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis de développer l'accès au marché américain des produits d'exportation africains. La deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA) qui doit se tenir prochainement est une autre source d'espoir.

M. DEMBRI (Observateur de l'Algérie) dit que le développement humain doit être au centre des préoccupations de la communauté internationale. La majeure partie de l'humanité demeure en marge du progrès économique et social, tandis que les pays développés, mieux armés pour les négociations multilatérales, ont fixé des limites contraignantes aux échanges et projeté leur propre optique du développement dans le monde, ce qui entrave les efforts que font les pays en développement pour restructurer leurs économies. La responsabilité première qui incombe aux pays en développement de promouvoir leur propre développement doit être contrebalancée par des efforts de la part de leurs partenaires du Nord en vue d'éliminer les restrictions inéquitables au commerce.

Le chemin à parcourir reste encore long pour bâtir un monde fondé sur la justice sociale d'où sera bannie la pauvreté. Une action coordonnée est

indispensable à tous les niveaux pour diminuer les effets négatifs des programmes d'ajustement structurel et trouver une solution viable au problème de l'endettement extérieur. Des transferts de ressources financières et de technologie doivent être assurés et il convient d'encourager l'accès aux marchés des exportations des pays en développement. Il importe également d'accroître l'APD et de stimuler les investissements étrangers directs sans endettement excessif.

Il faut procéder à une refonte à l'échelle du système des institutions financières internationales pour qu'elles tiennent compte de la dimension sociale du développement et pour assurer une réponse concertée aux défis mondiaux, qui prendrait en compte les résultats des grandes conférences internationales. La coopération doit être l'expression d'une véritable solidarité internationale pour promouvoir, entre les pays industrialisés et ceux du Sud, un authentique contrat pour le "codéveloppement", ainsi qu'une participation plus grande des pays en développement à l'élaboration des politiques internationales.

L'impact de la libéralisation du commerce international sur les échanges des pays du Sud est loin de correspondre aux sacrifices qu'ils ont consentis. Même s'il y a lieu de se féliciter de l'adoption de l'Agenda pour le développement après trois ans de laborieuses négociations, force est de souligner que l'approche parcellaire de la problématique du développement qui y est retenue ne saurait constituer une réponse viable à l'impératif d'une restructuration ordonnée des mécanismes régissant les relations économiques mondiales. Dans l'intérêt de la paix mondiale, de la sécurité internationale et du progrès collectif, il faut prendre en compte les préoccupations des pays du Sud et traduire dans les faits l'engagement de la communauté internationale en faveur du développement pour qu'il existe une véritable solidarité.

M. BADRAN (Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) dit que, même si chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement, les efforts consentis au niveau national dépendent de plus en plus du contexte économique international. L'APD a atteint son niveau le plus bas en dix ans et est de plus en plus orienté vers les opérations de secours et de maintien de la paix au détriment des activités de développement. Cette tendance, associée à une augmentation sensible des flux de capitaux privés en direction de certains pays en développement, pourrait se traduire par un

élargissement du fossé entre les nantis et les démunis. Les investissements privés se concentrent actuellement sur une vingtaine de pays en développement seulement; les PMA sont donc marginalisées, en particulier en Afrique. Des inégalités croissantes peuvent aussi être observées au niveau national, même dans les pays qui bénéficient d'un afflux d'investissements privés. Il y a peu de chances pour que, laissés à leur libre cours, les flux de capitaux privés se traduisent par une plus grande équité et une participation accrue. Par conséquent, il faut susciter un renversement radical du déclin de l'APD.

La communauté internationale prend de plus en plus conscience de ce que la promotion d'un développement mondial durable exige une approche intégrée de la part de toutes les parties prenantes au processus de développement et que le progrès économique doit aussi être centré sur l'être humain, respectueux de l'environnement et favorable à la paix. Les arrangements politiques ou économiques ne peuvent constituer la seule base de la paix, laquelle doit aussi être fondée sur la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité, ainsi que l'affirme l'Acte constitutif de l'UNESCO.

Dans un monde de plus en plus caractérisé par l'interdépendance, l'échec des efforts de développement risque d'affecter toutes les parties, y compris les plus riches d'entre elles. Pour que les efforts de développement soient couronnés de succès, un partage équitable des possibilités et des ressources s'impose. Des alliances stratégiques doivent s'établir entre les gouvernements, les organismes de financement, les institutions spécialisées, les donateurs bilatéraux et la société civile afin de recentrer l'Agenda pour le développement et de faire plus clairement la distinction entre "les prêts" et "l'assistance".

Selon l'UNESCO, on entend par "développement" une amélioration de la qualité de la vie, qui englobe une meilleure éducation, la sécurité alimentaire, la santé, un logement pour tous, le respect des droits de l'homme, la démocratie, une utilisation durable des ressources et une culture de paix. Une relance du partenariat entre les institutions de Bretton Woods et autres organisations du système des Nations Unies et les donateurs bilatéraux faciliterait la réalisation de ces objectifs interdépendants.

L'investissement dans la formation spécialisée des citoyens est le seul moyen de garantir un développement durable et de faire en sorte que les populations puissent exploiter elles-mêmes leurs ressources naturelles. Par ailleurs, le resserrement de la coordination internationale et

interministérielle a seul le pouvoir d'apporter une solution à la dichotomie de plus en plus marquée entre une croissance économique fondée sur la liberté d'entreprise et un développement humain durable basé sur la solidarité. Pour leur part, les institutions spécialisées sont mieux placées que les organismes d'investissement pour aider les Etats membres à analyser leurs politiques, à renforcer leurs capacités et à appliquer des nouveaux programmes.

A l'aube d'un siècle nouveau, les peuples de la Planète doivent s'engager à léguer aux générations futures un monde de paix, de justice et de partage, un monde fondé sur le développement, la démocratie et la paix.

M. LEMA PATINO (Observateur de la Bolivie) dit qu'en 1985, le Gouvernement bolivien a introduit des nouvelles politiques macro-économiques et anti-inflationnistes qui ont conduit à la stabilité économique. Le taux d'inflation enregistré en 1996 dans le pays est le plus faible des 20 dernières années et l'un des plus bas d'Amérique latine, tandis que le taux de croissance est plus élevé que la moyenne pour la région. Grâce à une meilleure efficacité administrative, les recettes fiscales, qui représentaient 14,4 % du PIB en 1989, sont passées à 19,5 % en 1996 et les politiques monétaires se sont traduites par une intensification de l'activité du secteur privé, une baisse de l'emprunt sur le marché intérieur et une réduction du taux d'intérêt courant. Au cours du dernier exercice financier, la Bolivie a enregistré le taux le plus élevé d'investissement étranger direct de tous les pays d'Amérique latine.

Le cadre institutionnel et juridique récemment instauré stimulera directement le développement, encouragera l'épargne privée et garantira une utilisation plus efficace des ressources. La participation populaire, la décentralisation administrative et la réforme de l'enseignement permettront d'accroître le pourcentage de la population ayant accès à l'enseignement et d'améliorer la qualité de ce dernier, ce qui favorisera l'accroissement de la productivité et le développement des possibilités d'emploi et de formation de revenus.

Les niveaux peu élevés de l'épargne et de l'investissement ont empêché le pays de surmonter les problèmes liés à la pauvreté et de parvenir à une croissance économique soutenue. Les réformes structurelles ont donc visé à accroître l'investissement étranger et intérieur et à orienter productivement les bénéfices qui en résultent vers un accroissement des investissements sociaux. Les efforts consentis par la Bolivie pour ramener son endettement

extérieur à des proportions supportables grâce aux négociations menées dans le cadre des Clubs de Paris et de Londres et sa participation aux programmes parrainés par les institutions de Bretton Woods devraient dégager d'autres ressources qui pourront être investies dans le secteur social.

Au niveau régional, la Bolivie est un membre actif de la Communauté andine et un accord a été conclu en vue d'instaurer une zone de libre-échange entre la Bolivie et le Marché commun du Sud (MERCOSUR).

M. GALUSKA (République tchèque) reprend la présidence.

M. RODRIGUEZ CEDEÑO (Observateur du Venezuela) dit que la délégation vénézuélienne souscrit de manière générale à l'analyse que fait le Secrétaire général des conditions préalables d'une intégration des pays en développement dans l'économie mondiale (E/1997/67), mais que cette intégration ne pourra pas s'effectuer sans l'instauration de conditions de paix, l'existence d'un cadre économique stable, le respect total de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales et la participation de la société civile.

L'intensification de la mondialisation et de l'interdépendance dans le domaine des relations internationales influe sur la capacité des pays en développement d'atteindre une croissance économique soutenue. Le Gouvernement vénézuélien attache une grande importance à l'établissement d'une plus grande coopération entre les Etats, le monde industriel et le monde en développement, ainsi que les organisations internationales participant à ce processus.

Les pays en développement doivent poursuivre les réformes économiques et sociales qu'ils ont amorcées au cours des dernières années, notamment les changements introduits dans le rôle de l'Etat et l'instauration d'un système juridique approprié. Les pays industrialisés, quant à eux, doivent coordonner leurs politiques macro-économiques de manière à contribuer à la stabilité et à la croissance de l'économie mondiale et à accroître les flux d'investissements productifs et d'APD. Les organisations internationales doivent élargir leur programme de coopération financière et technique en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés.

La politique économique du Venezuela illustre les recommandations du Secrétaire général. Il a introduit un programme strict mais efficace de stabilisation macro-économique et se prépare à prolonger le processus de réforme structurelle, en mettant l'accent sur l'importance des besoins de l'individu et sur la modification du système juridique du pays.

Les investissements étrangers directs dans les secteurs pétrolier et financier ont augmenté, le processus de privatisation du secteur minier et de l'industrie de l'aluminium est presque terminé, et des politiques de l'emploi souples ont été introduites et seront suivies d'une réforme du système de sécurité sociale et de la création d'un fonds de pension. Ces politiques ont abouti à une réduction de l'inflation, une augmentation de la croissance économique, une stabilisation des taux de change, un accroissement des exportations non pétrolières, se traduisant par une diversification de l'économie, et une hausse du revenu réel des travailleurs.

La délégation vénézuélienne souscrit donc aux recommandations du Secrétaire général, selon lesquelles il conviendrait d'harmoniser davantage les politiques économiques et de développer la coopération et les échanges de vues entre les institutions de Bretton Woods, l'OMC et l'Organisation des Nations Unies, et elle prend note avec satisfaction des propositions qu'il a formulées en vue de traiter les problèmes de marginalisation, d'endettement extérieur et de déclin de l'APD. Elle attache une grande importance aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et se félicite de la coopération que cet organisme a instaurée avec l'OMC dans les domaines pertinents.

M. ZAHKAN (Observateur de l'Egypte) dit que la mondialisation et la libéralisation ont entraîné une marginalisation accrue et une aggravation des conflits ethniques dans un monde surpeuplé et sous-développé accablé par la dette extérieure, et, pour de nombreux peuples, il en a résulté une moindre jouissance de leurs droits économiques et sociaux. L'Afrique, en particulier, ne profite pas des fruits de la révolution économique. Le manque de liquidités et l'absence de contrôles sur les flux de capitaux constituent une grave menace pour les économies fragiles.

La discussion sur les "partenariats pour le développement", doit être traduite en mesures concrètes tout en tenant dûment compte des risques qu'elle comporte. L'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales doivent être réformées pour relever les défis d'un monde en pleine mutation, et les relations internationales doivent être fondées sur le dialogue et non pas sur la contrainte. Il ne faut pas laisser les pays puissants imposer leur propre vision des choses à l'Organisation des Nations Unies, en négligeant les intérêts de leurs partenaires plus faibles. Le développement durable doit devenir une véritable priorité pour faire en

sorte que les réformes de l'Organisation profitent à toute l'humanité, dans un esprit de bonne volonté et de coopération. Il faut également que les pays développés manifestent la volonté politique de respecter leurs engagements, puisque les pays en développement ne reçoivent pas une aide internationale suffisante pour leur permettre de renforcer leurs infrastructures et leurs capacités. Ils doivent se faire concurrence pour attirer les investissements, et les pays développés leur imposent des conditions excessivement strictes et inévitables.

Les pays en développement ont fait de nombreuses concessions aux pays développés dans le cadre du Cycle d'Uruguay de négociations commerciales multilatérales. Malgré les engagements pris à Marrakech, ils se sont cependant heurtés aux obstacles qui découlent de politiques fortement protectionnistes, que celles-ci soient de nature traditionnelle ou qu'il s'agisse d'un certain nombre de restrictions nouvelles inacceptables. Les préoccupations liées à l'environnement et les normes en matière d'emploi ne doivent pas être utilisées abusivement à des fins protectionnistes. Les pays développés négligent de plus en plus de respecter leurs engagements dans des domaines tels que l'APD, les transferts de technologie et l'accès au marché, bien qu'il soit beaucoup question de promouvoir un environnement favorable au développement.

M. BARTOLO (Observateur de Malte) dit que le degré poussé d'ouverture de l'économie de Malte oblige le Gouvernement maltais à prôner un environnement international favorable au développement. En fait, ce genre d'environnement est indispensable non seulement pour les pays en développement mais aussi pour les pays développés. Le rapport du Secrétaire général (E/1997/67) replace cette question dans son contexte en analysant tous les facteurs en cause et en insistant, entre autres, sur le fait qu'il est important de donner aux pays en développement des chances égales en matière de concurrence. Malheureusement, dans un contexte de libéralisation des échanges et des investissements, les relations entre les pays profitent généralement au partenaire plus puissant parce que, pour reprendre la terminologie du rapport, le "terrain" n'est généralement pas le même pour tous.

Il y a lieu de se demander si le Conseil, tel qu'il fonctionne actuellement, peut vraiment aider à égaliser ce terrain. Le fait qu'il n'a pas pu le faire jusqu'ici était devenu tellement évident que d'aucuns ont même réclamé sa suppression. La délégation maltaise estime, toutefois, que

le Conseil doit continuer d'exister et qu'il doit même être renforcé. La Charte lui a conféré des responsabilités énormes en le chargeant de créer des conditions de stabilité et de bien-être, mais elle ne lui a pas donné l'autorité nécessaire pour s'en acquitter. Certaines délégations estiment que le Conseil a été empêché d'assumer ce rôle fondamental par l'établissement d'autres institutions, notamment celles de Bretton Woods.

Le moindre que le Conseil puisse faire est de coopérer étroitement avec ces institutions de manière à leur apporter la contribution de l'Organisation des Nations Unies considérée sous l'angle de l'intégralité de sa composition. Le Secrétaire général a déclaré que le Conseil devrait faire tout son possible dans ce domaine. Jusqu'à présent, toutefois, cette coopération ne s'est pas avérée satisfaisante, même si elle fait depuis longtemps l'objet d'un débat. La différence des modes de gestion du Conseil et des institutions de Bretton Woods constitue peut-être le plus difficile obstacle à franchir à cet égard mais il n'est pas le seul. La disparité entre l'autorité et l'influence du Conseil et celles des institutions de Bretton Woods doit aussi être prise en considération.

Un Conseil réformé devrait coopérer plus étroitement avec les institutions les plus influentes, à savoir : le FMI, et la Banque mondiale dans le domaine des flux financiers et des investissements, et l'OMC dans le domaine du commerce. Ce n'est que dans ces conditions qu'il pourra promouvoir un environnement favorable au développement. Jusque-là, son rôle ne sera pas différent de ce qu'il est actuellement et ne pourra l'être en aucune manière. Néanmoins, les nobles intentions de la Charte s'agissant du rôle que doit exercer le Conseil dans l'intérêt de l'humanité demeurent applicables. Dans le cadre des restrictions actuelles et compte dûment tenu de l'appel à l'utilité concrète lancé par le Secrétaire général, le Conseil doit être renforcé et se voir conférer l'autorité et les moyens nécessaires pour jouer un rôle, fût-il limité, dans l'instauration de conditions de stabilité et de bien-être.

Ce genre de conditions peut être créé de différentes façons. Le rapport d'ensemble annuel du Comité administratif de coordination pour 1996 (E/1997/54) fait état de certains des domaines dans lesquels le Conseil est en mesure d'exercer une influence et le Secrétaire général en a cité d'autres. Un domaine dans lequel le Conseil est à même de jouer un rôle dans l'immédiat est celui du suivi des effets des sanctions sur des personnes innocentes.

Il peut déléguer cette tâche à l'une de ses commissions ou à un organisme tel que l'UNICEF, ou encore, envisager de prier un Conseil de tutelle réformé de s'en charger.

Tout en étant d'avis que le Conseil devrait jouer un rôle majeur dans la promotion d'un environnement favorable au développement, la délégation maltaise estime que le climat n'est pas encore tout à fait propice à des négociations internationales franches sur des questions d'une telle importance mondiale. Dans l'intervalle, toutefois, des améliorations peuvent encore être mises en oeuvre et elle a hâte d'entendre la déclaration sur la réforme que le Secrétaire général va prononcer prochainement. Elle en attend notamment des propositions concernant les moyens de rapprocher le Conseil des institutions financières et commerciales.

M. ABUAH (Observateur du Nigéria), après avoir marqué son accord avec la déclaration du porte-parole du Groupe des 77, dit que le point de l'ordre du jour à l'étude est d'une importance cruciale, en particulier pour les pays africains. Le Conseil est appelé à examiner les conditions nécessaires à l'échelon international en vue de compléter les efforts que déploient les pays pour réformer et adapter leurs politiques. D'après l'expérience du Nigéria, les problèmes et les enjeux en rapport avec le développement existent à la fois aux niveaux national et international, lesquels jouent tous deux un rôle important dans la promotion d'un environnement capable de susciter des courants financiers, des flux de capitaux et des investissements.

L'instauration d'une stabilité macro-économique et la répartition, en fonction des priorités, des ressources nationales limitées sont les aspects les plus essentiels du programme de réforme intérieure du Gouvernement nigérian. La relation entre des politiques macro-économiques stables et des résultats économiques durables est évidente. Dans cet esprit, le Gouvernement nigérian a réalisé des progrès importants en matière de réduction du déficit budgétaire. Grâce à une discipline budgétaire et à la réduction de l'inflation, il a pu libéraliser totalement les taux d'intérêt.

Les échanges commerciaux constituent le moyen le plus rapide de promouvoir le développement économique. Le commerce mondial de biens et de services représente 21 % du PIB mondial. Malheureusement, dans le cas des pays africains, les avantages que procure le commerce international ne se sont pas encore concrétisés. La part de l'Afrique subsaharienne dans les échanges

commerciaux est tombée de 3 % à un peu plus de 1 % en 1995. Néanmoins, conformément aux engagements qu'il a pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay, le Nigéria s'est lancé dans un important programme de réformes visant à libéraliser des échanges commerciaux et, par conséquent, à développer ses relations et possibilités commerciales. Il s'efforce aussi, systématiquement, de libéraliser le régime applicable aux investissements intérieurs et a pris un certain nombre de dispositions pour protéger et encourager les investissements étrangers directs. Il a adopté des mesures en vue de renforcer la stabilité du secteur financier et la sécurité des dépôts des investisseurs étrangers et nationaux et il s'engage à promouvoir des mesures d'assainissement du système bancaire. Il fait également des efforts énergiques pour améliorer l'infrastructure, en particulier les télécommunications de base, l'approvisionnement en eau potable et la distribution d'énergie. Cependant, il a besoin à cet effet d'un soutien approprié des ressources financières privées et des institutions financières internationales.

Pour que l'environnement extérieur soit favorable au développement et complète les efforts réalisés à l'échelon national par les pays en développement, une coopération internationale doit s'instaurer. Plusieurs aspects de cet environnement soulèvent des difficultés considérables, auxquelles il convient d'apporter d'urgence des solutions appropriées afin de permettre aux pays en question de récolter les fruits de la réforme économique. L'endettement extérieur des pays en développement d'Afrique et le flux négatif de ressources qui résulte du service de la dette méritent de retenir particulièrement l'attention. Le Nigéria, par exemple, consacre près de 25 % de ses recettes d'exportation au service de la dette. Il en résulte une sortie importante de ressources nationales qui devraient plutôt être affectées au développement.

La mondialisation est une caractéristique du contexte économique international actuel dont tous les pays doivent s'accommoder. Parmi ses aspects négatifs figurent la marginalisation de certains pays et l'érosion de l'autorité nationale en matière de prise de décisions économiques. Les perspectives qu'elle laisse entrevoir résident dans un marché mondial ouvert et prévisible pour l'échange de biens et de services et dans les flux transfrontières de technologies et d'idées modernes. L'élément qui fait défaut est une volonté politique de la part des pays riches d'améliorer l'accès au marché des exportations des pays en développement grâce à des réductions des

tarifs douaniers et à l'élimination des obstacles techniques au commerce. Les pays en développement, qui se sont déjà engagés à entreprendre des réformes économiques internes de large envergure et à respecter les règles du système commercial mondial, lancent un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne leurs efforts en vue de réaliser les objectifs communs que sont l'élimination de la pauvreté et le développement durable, avec la prospérité qui en résulterait pour tous.

M. MARUME (Observateur de la République démocratique du Congo) dit que le débat se tient à un moment où son pays est en pleine mutation politique, économique et culturelle. Les membres du Conseil se souviendront des événements dramatiques qui se sont produits depuis l'afflux massif et sans précédent des réfugiés rwandais dans l'est du pays en juillet 1994 ainsi que de la situation de guerre qui a prévalu ultérieurement. La communauté internationale a suivi l'évolution de cette situation et attend aujourd'hui l'issue des changements entrepris par les nouvelles autorités du pays.

Les transformations déjà engagées et les réformes en cours de définition ne peuvent cependant avoir des résultats positifs et durables pour la population congolaise sans le soutien et l'accompagnement de la communauté internationale. La délégation congolaise réitère à cet égard son appel urgent pour que la communauté internationale apporte toute son assistance à l'action de reconstruction, en application des résolutions pertinentes de l'ONU pour la restauration de l'environnement et de l'infrastructure de base qui ont été endommagés par la présence prolongée des réfugiés.

La délégation congolaise partage l'ensemble des préoccupations exposées dans la documentation dont le Conseil est saisi à sa session en cours. Certains éléments lui paraissent déterminants pour la promotion d'un environnement favorable au développement, notamment la stabilité politique, la réconciliation nationale et la sécurité intérieure, ainsi que le respect de la souveraineté et de l'intégrité de chaque pays. Une autre exigence est le renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale dans un esprit de respect mutuel et de solidarité.

Les entreprises et les investisseurs doivent se conformer au droit national et international; il convient de mettre en place des mécanismes d'évaluation et de suivi au plan international et d'exécuter les engagements et résolutions adoptés par les instances internationales. L'instauration des mécanismes et modalités de sanction ne devrait pas pénaliser les secteurs les

plus faibles des populations au nom desquelles ces sanctions sont imposées. Il faudrait également instaurer une entraide judiciaire et un échange d'informations pour décourager la fraude et la corruption. Le secret bancaire ne contribue pas à promouvoir un environnement favorable.

L'assainissement des économies et des institutions politiques des pays en développement nécessitera du temps et des ressources financières et humaines énormes mais surtout du courage et de la volonté de la part de leurs dirigeants. L'instauration d'un Etat de droit garantissant les droits et libertés fondamentaux de chacun et affirmant les devoirs et contributions de tous est un élément clef dans la promotion d'un environnement favorable au développement.

Il appartient à chaque Etat de se prendre en charge au regard de ses spécificités culturelles et sociales et en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. La situation déplorable de pauvreté et les conflits multiples qui existent dans de nombreux pays en développement, en particulier dans les PMA, interpellent la communauté internationale pour qu'elle évite d'appuyer matériellement et moralement les groupes armés et autres forces de déstabilisation dans les pays en développement, réglemente de manière sévère les ventes d'armes et soutienne toutes les initiatives politiques et tout mécanisme de règlement à l'amiable des conflits. A l'aube du XXIe siècle, la communauté internationale doit relever le défi majeur que constitue l'instauration d'un développement durable et adapté pour tous dans des conditions de paix, de liberté, de responsabilité et de solidarité.

M. SINYINZA (Zambie), ayant souscrit à la déclaration du porte-parole du Groupe des 77 et exprimé sa satisfaction en ce qui concerne le rapport du Secrétaire général (E/1997/67) et la participation des chefs des institutions internationales, financières et commerciales au débat de haut niveau, dit que, comme un certain nombre d'orateurs l'ont fait observer, l'Afrique ne reçoit qu'une part négligeable des flux d'IED mondiaux et est confrontée au risque le plus grave de marginalisation future, en dépit des efforts que déploient les pays africains pour créer un environnement favorable approprié. Néanmoins, le niveau absolu d'IED en Afrique a sensiblement augmenté au cours des dix dernières années, ce qui donne à penser qu'avec un environnement extérieur approprié les pays africains pourraient être beaucoup plus performants. Un tel environnement doit comprendre les éléments suivants : un plus large accès aux marchés des pays industrialisés, un transfert de

technologies, notamment dans le domaine de l'informatique, et une solution durable pour alléger le fardeau insoutenable de l'endettement extérieur de la région.

Un autre obstacle aux investissements et au commerce dans les pays africains est l'image négative qui en est donnée dans certains pays industrialisés. L'Afrique dans son ensemble est souvent dépeinte par les médias comme étant en crise perpétuelle et ne méritant pas de faire l'objet d'investissements sérieux. Il convient d'examiner le cas de chaque pays, en fonction de ses particularités, pour déterminer s'il y existe des possibilités d'investissement et s'il y règne un climat accueillant pour les entreprises. La délégation zambienne ne veut pas nier la réalité d'une identité régionale, une particularité importante dont le Conseil aura l'occasion de débattre ultérieurement, mais plutôt mettre l'accent sur ce qui constitue un facteur clef de l'équation des investissements.

Alors que les pays africains s'efforcent d'attirer les IED et d'accroître leur part des échanges commerciaux mondiaux, ils ont besoin d'une assistance de la part de la communauté internationale pour étayer les politiques et programmes équilibrés qu'ils ont adoptés. Le rapport du Secrétaire général (E/1997/67) répertorie les caractéristiques que doit présenter un environnement favorable, et la délégation zambienne tient à souligner la nécessité de respecter tous les engagements qui ont été pris et de les mettre pleinement à exécution. Si c'est le cas, si les flux d'APD en faveur des pays africains augmentent et si l'on trouve une solution durable au problème de l'endettement extérieur, des conditions suffisantes devraient être réunies pour que la région s'engage de manière soutenue et durable sur la voie de la reprise et de la croissance économiques et pour que s'atténue le risque d'une marginalisation ultérieure.

Le PRESIDENT, récapitulant le débat, dit que le thème du débat de haut niveau a suscité un vif intérêt. Plus de 70 délégations ont pris la parole à ce sujet, sans compter le dialogue stimulant sur la politique à suivre qui a été mené pendant une journée avec les chefs des institutions financières et commerciales multilatérales et les réunions-débats avec des experts appartenant au milieu universitaire ou au monde des affaires.

Le débat a été à la fois stimulant et de grande envergure. Bon nombre de délégations se sont déclarées satisfaites du rapport du Secrétaire général (E/1997/67) qui constituait, à leur avis, un document de travail précieux pour

le débat de haut niveau et pour l'élaboration des conclusions concertées qui renfermeraient des recommandations pratiques pour la promotion d'un environnement favorable au développement.

Des points de vue ont été exprimés et des recommandations formulées au sujet des tendances et perspectives économiques mondiales, du renforcement de la coopération internationale, des politiques nationales et de la nécessité d'assurer la cohérence des politiques commerciales et financières internationales. Une attention particulière a été accordée aux problèmes de marginalisation, au niveau actuel peu élevé de l'APD, à l'instabilité des flux financiers et à la vulnérabilité des pays en développement aux mouvements spéculatifs de capitaux. Les engagements en faveur d'un système commercial libre, ouvert et fondé sur l'application de règles ont été réaffirmés.

Enfin, l'importance d'une réforme globale de l'Organisation des Nations Unies a été mise en exergue. Les intervenants ont appelé de leurs vœux une ONU plus forte et consolidée qui fonctionnerait comme un système unique poursuivant des objectifs tels que l'élimination de la pauvreté et le développement socio-économique. A cet égard, le Conseil doit, conformément à la Charte des Nations Unies, jouer un rôle clef dans la promotion de la coopération internationale au service du développement et dans le suivi de l'action engagée lors des grandes conférences des Nations Unies tenues récemment.

La séance est levée à 19 h 30.
